



---

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021

---

**Présents :**

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Sylvie BOUYSSOU, Corinne BUGAUT-MITTOU, Catherine CAZIN, Annick COURTOIS, Nathalie GAY, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sophie LAGNIER, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Catherine PAGEAUX, Maryse PATAILLE, Corinne PIOMBINO, Nicole VERPEAUX ;
- MM. Gérald BOUTET, David COLIN, Sébastien COUETTE, Emmanuel DUFOUR, Jacques DUSSABLY, Laurent FEBVAY, Jean-François GONDELLIER, Jacquy GOUBET, Jean-François GUINOT, Éric GUYARD, Dominique MARTIN, Florent ROYER, Jean-Paul TRIMOULINARD.

**Absents et excusés :**

- Mme Corinne MICHOT, M. Frédéric FICHET.

**Pouvoirs :**

- Mme Corinne MICHOT à Mme Nathalie GAY ;
- M. Frédéric FICHET à Mme Corinne PIOMBINO.

**Secrétaires de séance :** Mme Véronique LE GRAND et Mme Nathalie GAY.

.....

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL COMPLET DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2021

**LE PROCÈS-VERBAL EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

INFORMATIONS RELATIVES À L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL  
MUNICIPAL AU MAIRE

**LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE.**

## PÔLE « FINANCES »

### 1. VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ⇒ de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes ménages (taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties) ;
- ⇒ de voter les taux des taxes sur les ménages pour l'année 2021 tels que définis ci-dessous :

Taxes sur les ménages	Taux 2020 (rappel)	Taux communal 2021	Taux départemental 2020	Taux 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	24,99 %	24,99 %	21 %	45,99 % (*)
Taxe foncière communale sur les propriétés non bâties	45,71 %	45,71 %	Néant	45,71 %

(\*) À ce taux 2021 viendra s'appliquer le coefficient correcteur qui, pour notre commune en situation de surcompensation, entraînera une baisse des recettes générées par le taux brut de 45,99 % jusqu'à obtenir un montant de recettes 2021 en faveur de la commune, équivalent à celui de 2020.

- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

### 2. CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA RÉPARTITION DES CHARGES DE DEUX IMMEUBLES D'HABITAT COLLECTIF AVEC « GRAND DIJON HABITAT »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ⇒ d'approuver la convention fixant les modalités de remboursement par « Grand Dijon habitat » à la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE de la consommation d'eau potable et de la collecte et du traitement des eaux usées des immeubles d'habitat collectif Langevin et Wallon ;
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

### 3. AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE POUR L'IMPLANTATION DE NOUVEAUX BLOCS COLUMBARIUM AU CIMETIÈRE COMMUNAL : APPROBATION DE L'OPÉRATION DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ⇒ d'adopter le projet d'aménagement d'une zone pour l'implantation de nouveaux blocs columbarium au cimetière de la commune pour un montant de 41 666,56 € HT ;
- ⇒ de prendre acte du dépôt d'une demande de subvention à l'État sur ce projet au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2021, dans la catégorie « travaux dans les cimetières » (taux de 30 %) ;
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**4. INSTALLATION D'UNE AIRE DE JEUX AU CENTRE SOCIAL BACHELARD : APPROBATION DE L'OPÉRATION DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2021**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ⇒ d'adopter le projet d'installation d'une aire de jeux au centre social Bachelard, pour un montant de 25 852,75 € HT ;
- ⇒ de prendre acte du dépôt d'une demande de subvention à l'État sur ce projet au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2021, dans la catégorie « loisirs et sports » (taux de 35 %) ;
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**5. MISE EN ACCESSIBILITÉ DE BÂTIMENTS COMMUNAUX : APPROBATION DE L'OPÉRATION DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2021**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ⇒ d'adopter le projet de mise en accessibilité des bâtiments communaux (hôtel de ville, centre Bachelard et maison de Marsannay), pour un montant de 135 565,15 € HT ;
- ⇒ de prendre acte du dépôt d'une demande de subvention à l'État sur ce projet au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2021 dans la catégorie « mise en accessibilité des bâtiments communaux » (taux de 40 %) ;
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**6. RÉNOVATION DE L'INSTALLATION DE CHAUFFAGE ET DE VENTILATION DE LA MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE : APPROBATION DE L'OPÉRATION DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2021**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ⇒ d'adopter le principe de l'opération de rénovation de l'installation de la centrale de traitement d'air de la médiathèque municipale pour un montant de 96 100 € HT ;
- ⇒ de prendre acte du dépôt d'une demande de subvention à l'État sur ce projet au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2021 dans la catégorie « espaces de rencontres et de loisirs » (taux de 35 %) ;
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**7. ISOLATION DU CENTRE SOCIAL BACHELARD - AUDIT ÉNERGÉTIQUE : APPROBATION DE L'OPÉRATION DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2021**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ⇒ d'adopter le principe de réalisation d'un audit énergétique pour l'isolation du centre social Bachelard pour un montant de 3 720 € HT ;
- ⇒ de prendre acte du dépôt d'une demande subvention de l'État pour la réalisation de cet audit au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2021 (taux de 50 %) dans le cadre du plan de relance de l'État ;
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**8. REMPLACEMENT DU GÉNÉRATEUR D'AIR CHAUD À L'ÉGLISE : APPROBATION DE L'OPÉRATION DANS LE CADRE DE DEMANDES DE SUBVENTION À L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2021 ET AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CÔTE D'OR DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET « PATRIMOINE CULTUREL »**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ⇒ d'adopter le projet de remplacement de l'installation de chauffage de l'église par un système de génération d'air chaud de dernière génération à condensation et alimenté en gaz pour un montant de 66 450,35 € HT ;
- ⇒ de prendre acte du dépôt de demandes de subventions sur ce projet, d'une part à l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2021 dans la catégorie « travaux de bâtiments présentant un caractère architectural, historique ou ethnologique certain » (taux de 30 %), d'autre part auprès du Département au titre de l'appel à projet « patrimoine culturel » (taux de 30 %) selon le plan de financement suivant :

Aide concernée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant sollicité
État - DETR	66 450,35 €	30 %	19 935,00 €
Conseil départemental - patrimoine communal	66 450,35 €	30 %	19 935,00 €
<b>TOTAL DES AIDES</b>		<b>60 %</b>	<b>39 870,00 €</b>
Autofinancement		40 %	26 580,35 €
<b>TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>		<b>100 %</b>	<b>66 450,35 €</b>

- ⇒ de préciser que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune ;
- ⇒ de s'engager à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil départemental au titre de ce projet ;
- ⇒ d'attester de la propriété communale de l'église « Notre-Dame-de-l'Assomption ».

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**9. RÉNOVATION DE TROIS TERRAINS DE TENNIS : APPROBATION DE L'OPÉRATION DANS LE CADRE DES DEMANDES DE SUBVENTION À L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2021 ET AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CÔTE D'OR DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET « PATRIMOINE SPORTIF »**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ⇒ d'adopter le projet de rénovation de trois terrains de tennis situés sur le site de la Maison de Marsannay pour un montant de 64 731,56 € HT ;
- ⇒ de prendre acte du dépôt des demandes de subventions sur ce projet, d'une part à l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2021 dans la catégorie « loisirs et sports » (taux de 35 %), d'autre part auprès du Conseil départemental de la Côte d'Or au titre de l'appel à projet « patrimoine sportif » (taux de 30 %) selon le plan de financement suivant :

Aide concernée	Montant HT de la dépense éligible	Pourcentage	Montant sollicité
État - DETR	64 731,56 €	35 %	22 656,00 €
Conseil départemental - patrimoine communal	64 731,56 €	30 %	19 419,00 €
<b>TOTAL DES AIDES</b>		<b>65 %</b>	<b>42 075,00 €</b>
Autofinancement		35 %	22 656,56 €
<b>TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>		<b>100 %</b>	<b>64 731,56 €</b>

- ⇒ de préciser que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune ;
- ⇒ de s'engager à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet ;
- ⇒ d'attester de la propriété communale des terrains de tennis situés sur le site de la Maison de Marsannay.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**PÔLE « TECHNIQUE »**

**10. NOUVELLE CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIÉTÉ « CELLNEX FRANCE SAS » ET L'ASSOCIATION DIOCÉSAINE DE DIJON**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ⇒ d'approuver la convention d'occupation privative du domaine public passée avec la société « CELLNEX France SAS », dont le siège social est situé au 58 avenue Emile Zola - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, et l'Association Diocésaine de Dijon sise 20 rue du petit Potet à DIJON (21000), pour le site référencé FR-21-003193 / T32198 ;
- ⇒ d'autoriser M. le Maire à la signer, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**11. CONTRAT DE PRÊT À USAGE D'UNE PARCELLE AVEC L'ASSOCIATION « JARDINS ET VERGERS DE MARSANNAY-LA-CÔTE » ET CONVENTION POUR L'ANIMATION DU JARDIN DES ENFANTS**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ⇒ d'approuver le projet de contrat de prêt à usage d'une parcelle située rue du Rocher, à intervenir avec l'association « Jardins et vergers de Marsannay-la-Côte » ;
- ⇒ d'approuver le projet de convention d'animation du jardin des enfants à intervenir avec l'association « Jardins et vergers de Marsannay-la-Côte » ;
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à les signer, ainsi que tout document qui s'y rapporte.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**12. CONVENTION DE PARTENARIAT DE PÂTURAGE « MOBBIODIV'2020 » AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE BOURGOGNE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ⇒ d'approuver la convention de partenariat « MOBbiodiv'2020 » avec le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne permettant de mettre en œuvre du pâturage sur les quatre parcelles suivantes, au lieu-dit « Dessus des Longeroies » :
  - Parcelle numéro 1 d'une superficie de 1.0850 hectare,
  - Parcelle numéro 3 d'une superficie de 0.5300 hectare,
  - Parcelle numéro 4 d'une superficie de 15.3430 hectares,
  - Parcelle numéro 7 d'une superficie de 6.4660 hectares ;
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**QUESTIONS DIVERSES**

PAS DE QUESTIONS DIVERSES.

.....

Affiché le 9 avril 2021.

.....



Le Maire,

*JM.*  
Jean-Michel VERPILLOT